

## **CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 22 Mars 2017**

**Conseillers en exercice :** 15

**Conseillers présents :** 15

**Date de convocation :** 15 Mars 2017

**Absents excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** Hélène DIETRICH

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 22 Février 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **1. Devis travaux sylvicoles :**

Nous comparons les devis réceptionnés de la part de l'ONF d'un montant de 3 412 € HT et de Jura Sylvicole d'un montant de 2 020 € HT pour la réalisation de nos travaux sylvicoles. Nous choisissons de faire appel à Jura Sylvicole, mieux disant.

#### **2. Délibération modification indices indemnités élus:**

Le conseil approuve la revue de l'indice servant de base au calcul des indemnités des élus qui passe de l'indice 1015 à 1022.

#### **3. Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles (en cas d'absence prévoir un remplaçant) :**

8h00 - 10h15 : Pascal ou Hélène / Stéphanie / Michel

10h15 - 12h30 : Claude / Didier / Rachida

12h30 - 14h30 : Colette / Denis / Denise

14h30 - 16h45 : Hélène ou Pascal / Séverine / Sonia

16h45-19h00 : Alain / Guy / Sylviane

#### **4. Comptes administratifs 2016 :**

-Budget Commune :

Excédent de Fonctionnement : +75 364.61€

Déficit d'Investissement : -135 344.07€

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015 : +179 475.36€

Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire : +1 055.10€

*Résultat : Excédent de 120 551€*

-Budget Eau (comprenant Assainissement) :

Déficit de Fonctionnement : -7 218.72€

Part affectée à l'investissement exercice 2016 : 10 064.51€

Excédent d'Investissement : +22 036.98€

Déficit à la clôture de l'exercice précédent 2015 : -27 665.70€

Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire : + 24 989.92€

*Résultat : Excédent de 2 077.97€*

#### **5. Comptes de gestion 2016 (commune et eau):**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de 2016 qui correspondent aux comptes administratifs.

#### **6. Taux des 3 taxes :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2016, elle reste donc au niveau qu'en 2013 soit :

-taxe d'habitation : 9.42%

-taxe foncière bâti : 16.47%

-taxe foncière non bâti : 28.23%

**7. Budgets primitifs 2017 :**

-Budget commune : le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 493 711 € pour la section de fonctionnement et à 377 836 € pour la section d'investissement.

-Budget eau : le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 96 293 € pour la section de fonctionnement et à 160 758 € pour la section d'investissement.

**FIN DE SEANCE**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et jardinage ne peuvent être effectués de 8h.30 à 12h et de 14h.00 à 19h.00 et sont interdits dimanche et jours fériés.

IL est interdit à toute personne pendant toute l'année d'allumer, de brûler, et d'incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières inflammables.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif (collier anti aboiements) dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.